

**APROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES BASQUES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Guy, tenue le 23 août 2021 à 19h00, par téléconférence.

Sont présents:

Maxime Dupont, maire

Siège n° 2 : Nathalie Trudeau

Siège n° 3: Jean-Pierre Saucier

Siège n° 4 : Gaétane Gagnon

Siège n° 5 : Yvan Sirois

Siège n° 6 : Yannick Pelletier

Tous conseillers membres du susdit conseil formant quorum sous la présidence de monsieur Maxime Dupont, maire. Est également présent monsieur Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. OUVERTURE DE SÉANCE**

Le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et, par la suite, fait lecture de l'ordre du jour.

**1.1 ORDRE DU JOUR**

**CM- 2021-0059-00**

Il est proposé par M. Sirois et résolu que l'ordre du jour de la séance du 23 août 2021 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**2. CORRESPONDANCE**

**2.1 OPÉRATION HAUTE VITESSE**

Actuellement, les fournisseurs de service Internet (FSI) sélectionnés pour le KRTB (Bell, Vidéotron et Telus) font un inventaire des foyers à brancher dans le cadre de l'Opération haute vitesse. En parallèle, une cartographie des foyers à brancher est actuellement en élaboration par la MRC de Témiscouata, en collaboration avec les MRC du Kamouraska, de Rivière-du-Loup et des Basques, afin de valider l'inventaire réalisé par le FSI. Le but de la demande faite à la municipalité est de s'assurer qu'aucun foyer ou qu'aucune entreprise ne soient oubliés. Les acériculteurs sont invités à remplir le formulaire disponible à <https://internet-haute-vitesse.mrctemis.ca>.

**2.2 PARTIE GRATUITE DE 9 TROUS AU GOLF DU PARC DU MONT-SAINT-MATHIEU**

Une partie gratuite de 9 trous au Golf du Parc du Mont-Saint-Mathieu est offerte pour les citoyens de la MRC des Basques. Les citoyens intéressés doivent obligatoirement réserver en téléphonant au (418) 738-2298, poste 206.

**2.3 BRIGADE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

Une Journée portes ouvertes se tiendra dimanche, le 12 septembre à 9 h.

**3. ADMINISTRATION**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUILLET 2021  
CM- 2021-0060-01**

Il est proposé par madame Gagnon, et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 12 juillet 2021.

**ADOPTÉE**

**3.2 PROCURATION POUR CLIC-SÉQUR ENTREPRISES DE REVENU QUÉBEC  
CM- 2021-0060-02**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que monsieur Stéphane Lacam-Gitareu, en qualité directeur général de la municipalité de Saint-Guy soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**ADOPTÉE**

**4. LÉGISLATION**

**4.1 ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS PUBLICS**

**CM- 2021-0061-00**

Considérant les articles 4 et 66 à 69 de la Loi sur les compétences municipales ;

Considérant que la municipalité détient le pouvoir de décréter l'ouverture ou la fermeture de toute voie de circulation placée sous sa juridiction, le tout dans l'intérêt général, par souci d'équité et dans la mesure prévue par la loi ;

Considérant que la municipalité de Saint-Guy souhaite assurer l'entretien des voies publiques en saison hivernale qui permettent la libre circulation des résidents permanents ;

Considérant qu'un résidant permanent est une personne qui remplit les conditions suivantes :

- a) Personne physique qui habite et réside de façon continue dans un bâtiment conforme aux lois et règlements en vigueur ;
- b) Le lieu où la personne a ses activités fixées avec une certaine permanence doit se confondre avec celui où se trouve en fait cette personne ;

- c) Personne qui habite et réside au même endroit tout au long de l'année même si elle s'absente pour une raison plus ou moins prolongée mais non sur une base saisonnière ;
- d) Personne qui demeure au même endroit au moins trois mois consécutifs durant la saison hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril de l'année suivante.

En conséquence, il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à la majorité des conseillers que :

1. Les voies publiques entretenues par la municipalité du 15 novembre au 15 avril de l'année suivante sont :
  - a) Rang 7 Est de l'intersection avec la route 296 jusqu'à la virée du camion située à 4,5 kilomètres (lot n° 5 006 179);
  - b) Rang 4 de l'intersection avec la route 296 jusqu'à la virée du camion située à 2,5 kilomètres (lot n° 5 006 104) ;
2. Les voies publiques qui ne sont pas entretenues par la municipalité en saison hivernale sont énumérées ci-après :
  - a) Rang 5 et 6 ;
  - b) Rang 8 Est ;
  - c) Rang 2.

**ADOPTÉE**

**5. RESSOURCES FINANCIÈRES**

**5.1 APPROBATION DES COMPTES DE JUILLET 2021  
CM- 2021-0062-00**

Sur proposition de monsieur Yvan Sirois, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste des dépenses indiquées ci-après :

<b>SALAIRES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>9 877,39 \$</b>

<b>DÉBOURSÉS</b>	
Frais SPC /NB TRX 4	15,00 \$
éclairage public	102,78 \$
RCAP	111,53 \$
TELE COMM. DENIS GIGNAC	137,63 \$
Remise gouvernementale /Retenue à la source féd.	989,58 \$
Remise gouvernementale /Retenue à la source Qc.	2 784,47 \$
Emprunt	6 800,00 \$
Emprunt	3 905,83 \$
Hydro édifice	272,97 \$
Hydro garage	93,21 \$
Hydro Église	50,09 \$
Hydro loyer1	77,13 \$
Hydro loyer2	14,81 \$
Frais fixes d'utilisation	53,95 \$
Fr. transmission dépôt-retrait dir.	6,30 \$
SERVICES KOPILAB	26,23 \$
POSTE CANADA	10,58 \$
POSTE CANADA	10,35 \$
<b>TOTAL</b>	<b>15 462,44 \$</b>

<b>FACTURES</b>	
Frais déplacement rencontre TERFA	50,00 \$
Infotech	689,85 \$

Infotech	413,91 \$
Tommydrapeau	68,99 \$
Tommydrapeau	59,94 \$
Magasin coop squatec	30,53 \$
Fonds d'information sur le territoire	15,00 \$
Fonds d'information sur le territoire	10,00 \$
Materiaux du lac	55,13 \$
Materiaux du lac	27,57 \$
AGRISCAR coopérative agricole	13,92 \$
AGRISCAR coopérative agricole	175,00 \$
Mrc de témiscouata	300,00 \$
La buanderie riviere-du-loup ltée	101,18 \$
Transport maurice richard inc.	7 709,07 \$
Transport maurice richard inc.	6 622,56 \$
Les entreprises boucher santerre inc.	79,33 \$
Harnois énergie inc.	1 298,77 \$
Les aménagements lamontagne inc	3 932,15 \$
Pieces auto trois-pistoles inc.	6,15 \$
Metal a.p. inc.	143,15 \$
Metal a.p. inc.	48,41 \$
Carrefour du camion rdl	331,67 \$
Carrefour du camion rdl	104,64 \$
Carrefour du camion rdl	160,97 \$
Carrefour du camion rdl	537,51 \$
Carrefour du camion rdl	18,90 \$
Carrefour du camion rdl	183,78 \$
Entreprises camille ouellet et fils	5 178,68 \$
Mallette	9 169,26 \$
Campor environnement	4 788,71 \$
Simetech environnement	5 349,62 \$
Services sanitaire a. Deschenes inc.	186,84 \$
Frais de déplacement Insp. Mun.	36,00 \$
Federation quebecoise des municipalites	510,85 \$
<b>TOTAL</b>	<b>48 408,04 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>73 747,87 \$</b>

<b>REVENUS</b>	<b>Colonne2</b>
Intérêt sur ET	1,56 \$
Taxes et autres dépôts	30 492,19 \$
<b>TOTAL</b>	<b>30 493,75 \$</b>

ADOPTÉE

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 FORMATION CNESST

Le contremaître suivra la formation d'abattage manuel sécuritaire CNESST les 25 et 26 septembre 2021.

### 6.2 RENCONTRE DE LA SECTION DE L'ADMQ OUEST

Le directeur général assistera à la rencontre de l'ADMQ le jeudi 9 septembre.

## 7. RESSOURCES MATÉRIELLES

## **7.1. TÉLÉPHONIE IP**

Point d'information du directeur général sur le suivi du dossier. En attente de la réception d'un nouveau devis permettant de couvrir le garage municipal.

## **7.2. VENTILATION GARAGE**

L'entreprise approchée pour la mise aux normes du garage municipal ne peut répondre à notre demande actuellement. Comme les délais sont trop longs, il est convenu de s'adresser à une autre entreprise de la région.

## **8. RÉSEAU ROUTIER ET INFRASTRUCTURE**

### **8.1 RÉSEAU D'ÉGOUT ET SYSTÈME D'ÉPURATION**

**CM- 2021-0063-00**

Il est proposé par Yannick Pelletier, et résolu à l'unanimité de confier à Sylvain Lafrance d'Actuel Conseil le mandat de :

- 1) diriger les opérations d'intervention sur le réseau d'égout;
- 2) d'élaborer la programmation de la TECQ (2019-2023) pour les travaux publics suivants :
  - a) Installation, mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement : plans et devis pour le renouvellement du réseau d'égout;
  - b) Appel d'offre et renouvellement des conduites d'égout ;
  - c) Infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles : travaux de construction, d'agrandissement, de remplacement ou de rénovation d'infrastructures de gestion des boues de station d'épuration.

**ADOPTÉE**

## **9. GESTION DU TERRITOIRE**

### **9.1 STATION DE LAVAGE POUR EMBARCATIONS**

**CM- 2021-0064-00**

Il est proposé par Yvan Sirois, et résolu à l'unanimité d'accepter le devis de Dickner pour faire l'acquisition d'une laveuse à pression à eau chaude d'Unimanix pour un montant de 5395.00\$ + frais de transport.

**ADOPTÉE**

## **10. SERVICES À LA POPULATION**

### **10.1 BIBLIOTHÈQUE**

En prévision de la réouverture de la bibliothèque, Madame Turcotte va suivre une formation offerte par le réseau Biblio dans les semaines à venir.

## **11. SÉCURITÉ**

### **11.1 BORNE SÈCHE**

Le certificat d'autorisation n'a pas encore été délivré par le MELCC. Une visite de la future installation avec le préventionniste du service des incendies et de la sécurité civile de la MRC afin de recueillir ses commentaires est programmée pour le 27 août.

## **12. ÉLECTIONS**

**12.1 ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 7 NOVEMBRE 2021 – RÉMUNÉRATION  
DU PERSONNEL ÉLECTORAL  
CM- 2021-0065-00**

Attendu que l'article 580 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2, a. 580) édicte que le ministère des affaires municipales et de l'habitation établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

Attendu que le ministère a adopté le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (chapitre E-2.2, r. 2);

Attendu qu'un avis d'indexation pour l'exercice financier 2021 a été publié dans la gazette officielle du Québec le 19 décembre 2020;

Attendu que toute personne qui cumule des fonctions n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée;

Attendu que le président d'élection peut requérir des services à titre temporaire;

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que les rémunérations payables lors de l'élection du 7 novembre 2021 soient équivalentes à celles du règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (chapitre E-2.2, r. 2).

**ADOPTÉE**

**13. VARIA**

**13.1 DOSSIER DES FOSSES SEPTIQUES**

Un dénombrement des fosses non conformes est demandé par les conseillers et il est convenu de revenir sur ce dossier en séance de travail.

**14. QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**15. LEVÉE DE SÉANCE**

**CM- 2021-0066-00**

Sur proposition de madame Trudeau, l'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance à 20h00.

**ADOPTÉE**